
**COMMUNIQUÉ
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**

**YORBEAU CONCLUT UNE CONVENTION DE VENTE DE LA PROPRIÉTÉ ROUYN À DES
INVESTISSEURS AUSTRALIENS**

Montréal, le 2 octobre 2024 – Les Ressources Yorbeau inc. (TSX : YRB) (la « **Société** » ou « **Yorbeau** ») est heureuse d'annoncer qu'elle a signé, le 1^{er} octobre 2024, une convention définitive d'achat d'actifs dans le cadre d'une transaction (la « **Transaction** ») aux termes de laquelle Lac Gold (Rouyn) Inc. (« **Lac Gold** »), filiale canadienne de Lac Gold Pty Ltd (Au) nouvellement créée pour les besoins de la Transaction, acquerrait, sous certaines conditions, une participation de 100 % dans la propriété Rouyn de Yorbeau (la « **Propriété** »).

La convention d'achat d'actifs prévoit qu'en contrepartie d'une participation de 100 % dans la Propriété, Lac Gold doit verser un prix d'achat de 25 000 000 \$ CA à la Société réparti comme suit :

- une somme de 2 000 000 \$ CA versée à la Société dans les 48 heures suivant la signature;
- une somme de 3 000 000 \$ CA payable à la Société à la date de clôture de la Transaction, mais au plus tard le 16 décembre 2024;
- trois versements égaux de 6 666 666 \$ payables à la Société aux deuxième, troisième et quatrième anniversaires de la date de clôture de la Transaction, soit, au total, le solde impayé de 20 000 000 \$ CA du prix d'achat, comme en atteste un billet à ordre portant intérêt au taux de 5 % par année devant être émis par Lac Gold à la Société.

En plus du prix d'achat payable par Lac Gold, à la clôture de la Transaction, Lac Gold émettra à l'intention de la Société une redevance de 2 % sur le revenu net de fonderie (RNF) s'appliquant à tous les minéraux produits à la Propriété.

Dans l'hypothèse où les conditions usuelles de clôture de la Transaction seraient remplies, le titre de propriété sera transféré à Lac Gold à la réception du paiement de la deuxième tranche de 3 000 000 \$ CA. Lac Gold a jusqu'au quatrième anniversaire de la date de clôture de la Transaction pour payer la dernière tranche du solde impayé du prix d'achat, mais elle peut devancer ce paiement. Le paiement par Lac Gold du solde impayé du prix d'achat et des intérêts courus et impayés sur celui-ci sera garanti, à la date de clôture de la Transaction, par une hypothèque de premier rang grevant la Propriété.

Yorbeau a l'intention d'affecter le produit de la vente de la Propriété au financement des programmes d'exploration et des activités préalables à la mise en valeur sur ses autres propriétés, ainsi qu'aux fins générales de l'entreprise.

« Yorbeau s'est engagée à travailler en étroite collaboration avec l'équipe de Lac Gold afin de respecter rapidement toutes les conditions de clôture, de conclure cette transaction et d'aider Lac Gold à lancer la production à la propriété Rouyn », a déclaré G. Bodnar Jr., président et chef des

finances de Yorbeau. « Terry Kocisko, chef de la direction de Yorbeau, et moi-même sommes heureux de ce nouveau départ pour Yorbeau. Le produit généré par la vente de la propriété Rouyn (que Yorbeau compensera par ses attributs fiscaux accumulés), ainsi que la RNF de 2 % permettra à Yorbeau de consolider son bilan pour de nombreuses années et d'affecter les fonds nécessaires à la délimitation plus précise des ressources de nos nombreuses autres propriétés et d'y réaliser des travaux. L'équipe d'exploration de Yorbeau, dirigée par Laurent Hallé P. Geo, disposera désormais des fonds nécessaires pour accélérer l'exploration sur les sites cibles clés qui seront annoncés bientôt dans nos prochains communiqués. Nous souhaitons conclure en remerciant nos actionnaires de longue date pour leur confiance et leur soutien constants au cours des trente (30) dernières années. »

Matthew Keegan, président de Lac Gold, a déclaré : « La propriété Rouyn constitue une occasion exceptionnelle. Nous nous concentrons sur le Québec, qui est classé parmi les territoires miniers les plus attrayants au monde, et il est évident que l'équipe Yorbeau a ciblé une richesse minérale considérable avec un fort potentiel d'expansion rapide. Nous avons hâte de commencer nos travaux sur le terrain, y compris les études économiques et de base ainsi que le forage des ressources. Nous sommes ravis de nous établir dans le district de Rouyn-Noranda et avons hâte de travailler en étroite collaboration avec les acteurs locaux pour mettre en valeur ce site à l'échelle du district ».

À propos de Ressources Yorbeau inc.

Ressources Yorbeau est une société ouverte canadienne (TSX : YRB) active dans le secteur de l'exploration de l'or et des métaux de base au Québec, Canada. Aux termes de la vente de la propriété Rouyn, la Société à l'intention de se concentrer sur la recherche d'un partenaire pour explorer et mettre davantage en valeur son gisement de zinc et de cuivre à **Scott Lake**, près de Chibougamau, au Québec (voir le rapport technique conforme au Règlement 43-101 de Yorbeau daté du 6 décembre 2017 intitulé « *Technical Report on the Preliminary Economic Assessment for the Scott Lake Project, Northwestern Québec, Canada* », disponible sous le profil de la Société sur SEDAR+ au www.sedarplus.ca). Yorbeau bénéficiera également des fonds nécessaires pour explorer ses propriétés situées dans la région de **Détour**, **Joutel** et **Selbaie**, au nord-ouest du Québec. Ces propriétés comprennent la propriété **Beschefer** qui est adjacente au gisement de métaux communs B26 actuellement exploré par Abitibi Metals Corp. (AMQ:CHI) et la propriété **Selbaie Ouest** adjacente à Soquem (propriété Wagosic) où elles recoupent actuellement des valeurs de métaux communs le long de l'horizon de la mine Selbaie.

À propos de Lac Gold Pty Ltd

Lac Gold Pty Ltd est une société privée australienne créée pour acquérir et mettre en valeur des ressources en métaux précieux. L'équipe de Lac Gold est soutenue par une combinaison d'investisseurs comprenant des particuliers fortunés, des bureaux de gestion de patrimoine familial et des professionnels du secteur des ressources. Les documents d'acquisition de la propriété Rouyn ayant été signés, Lac Gold lancera prochainement sa stratégie visant à démontrer la viabilité de la mise en valeur de Rouyn en tant que nouvelle exploitation minière au Québec. Ces travaux comprennent des études économiques et techniques et l'expansion des ressources en or.

Pour plus de renseignements, veuillez contacter :

G. Bodnar Jr.
Président, chef des finances
Les Ressources Yorbeau inc.
gbodnar@yorbeauresources.com
Tél. : 514 384-2202

Sans frais en Amérique du Nord : 1-855-384-2202

Déclarations prospectives : à l'exception des déclarations de faits historiques, toutes les déclarations contenues dans le présent communiqué, notamment les déclarations concernant la Transaction, les paiements relatifs au prix d'achat et le calendrier de ceux-ci, le respect des conditions de clôture, les intentions de Lac Gold, la mise en valeur de la Propriété et sa mise en production, l'affectation du produit prévue par la Société, notamment les plans d'exploration futurs de la Société, et toute déclaration concernant les plans et objectifs futurs sont des déclarations prospectives qui comportent des risques et des incertitudes importants. Ces risques et incertitudes comprennent, notamment, l'incapacité des parties à respecter les conditions de clôture de la Transaction, l'incapacité des parties à respecter ces conditions en temps opportun, les coûts de transaction importants et les charges inconnues, les risques liés au paiement du solde impayé du prix d'achat et le calendrier de ces paiements, l'incapacité à réaliser les avantages attendus de la Transaction, les risques liés à Lac Gold, y compris ses activités sur la Propriété, et le risque que la Propriété ne soit pas mise en valeur ou n'entre pas en production en temps opportun, le cas échéant. La non-satisfaction par les parties de ces conditions de réalisation de la Transaction ou l'incapacité des parties à finaliser la Transaction peuvent avoir pour conséquence que la Transaction ne soit pas réalisée selon les conditions proposées, dans les délais prévus, voire pas du tout. Rien ne garantit que de telles déclarations s'avéreront précises; les résultats réels et les événements futurs pourraient différer sensiblement de ceux anticipés dans ces déclarations. Yorbeau décline toute obligation de mettre à jour ces déclarations prospectives, sauf si les lois sur les valeurs mobilières applicables l'exigent.